



2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme

PIECES ADMINISTRATIVES

MAITRE
D'OUVRAGE :
AGDE

AGDE LE :

SIGNATURE :

| Date(s) | Nature des modifications | Dessiné | Vérfié | Ind |
|-----------|--------------------------|---------|--------|-----|
| Nov. 2022 | CREATION | CB | AF/JA | a |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

7



BZ-09238

GAXIEU

1 Bis Place des Alliés
CS 50676
34537 BEZIERS CEDEX
T. 04 67 09 26 10 F. 04 67 09 26 19
E. bet.34@gaxieu.fr

OBJET :

ANNULE ET REMPLACE
L'ARRETE n°A_AP_2022_0003

LANCEMENT DE LA PROCEDURE
DE MODIFICATION N°2 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'AGDE

Direction de l'aménagement durable et du
Foncier
AC

ARRÊTÉ
N° A_AP_2022_0137

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-3,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2, L.153-36 à L.153-40,

VU la loi n°2020-1525 du 07 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

VU l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015,

VU le décret d'application n°2013-142 du 14 février 2013,

VU le décret d'application n°2015-1783 du 28 décembre 2015,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 février 2018 approuvant la 1ere modification simplifiée du PLU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2019 approuvant la 1ere modification du PLU,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2021_0078 du 24 juin 2021 relatif au lancement de la procédure de modification n°2 du PLU,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2021_0096 du 12 juillet 2021 qui annule et remplace l'arrêté municipal n°A_AP_2021_0078 du 24 juin 2021 relatif au lancement de la procédure de modification n°2 du PLU,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2022_0003 du 11 janvier 2022 qui annule et remplace l'arrêté municipal n°A_AP_2021_0096 du 12 juillet 2021 relatif au lancement de la procédure de modification n°2 du PLU,

Considérant que le PLU a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 16 février 2016,

Considérant que la présente procédure de modification fait suite à deux précédentes adaptations et poursuit les objectifs suivants :

- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Batipaume,

- Modifier l'OAP « entrée du Cap d'Agde »,
- Adapter le règlement du PLU sur plusieurs secteurs notamment pour adapter les règles de hauteur des constructions en fonction des typologies d'habitat, les règles de mitoyenneté ...,
- Faire une actualisation des emplacements réservés (ajout/suppression) pour, notamment, la création d'un parc intergénérationnel,
- Modifier le règlement de secteur du Capiscol pour harmoniser les règles du PLU avec le cahier des prescriptions architecturales de la zone, notamment sur la gestion des terrains libres,
- Rectifier des erreurs matérielles constatées sur le plan de zonage du PLU,

Considérant que dans le cadre du projet de modification, une concertation sera menée avec la population selon les modalités suivantes :

- Articles dans le bulletin municipal,
- Parution d'un avis dans la presse,
- Création d'une rubrique consacrée à la modification du PLU sur le site Internet de la ville d'Agde,
- Mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques tout le long de la procédure de modification en mairie aux horaires, aux heures et jours habituels d'ouverture,

Considérant que ces adaptations relèvent du champ d'application de la procédure de modification prévue à l'article L.153-36 du Code de l'urbanisme dans la mesure où elles n'auront pas pour conséquence :

« 1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;

2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,

3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ».

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°A_AP_2022_0003 du 11 janvier 2022 relatif au lancement de la procédure de modification n°2 du PLU .

ARTICLE 2 :

La modification n°2 du PLU entraîne l'adaptation du plan de zonage, du règlement, des OAP et des emplacements réservés.

ARTICLE 3 :

La modification n°2 du PLU implique une concertation du public en amont de l'enquête publique selon les modalités précisées.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est affiché en mairie durant un mois et fait l'objet d'un avis au public qui est inséré dans la presse locale.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié conformément à la réglementation en vigueur et transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde, le 04/10/2022

Le Maire,

Gilles D'ETTORE

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

Publié le :

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1540 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centralisée sur un caractère est fixé à 0,1834€ par caractère ou espace.

Contact : L'Agence Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020
Courriel annonces.legales@midilibre.com

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS FORMALISÉS



AVIS DE PUBLICITE

RÉGION OCCITANIE

Mme Carole DELGA - Présidente
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE
SIRET 20005379100014
Référence acheteur : 2022-FCS-0619
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : **Exécution de services publics saisonniers de transport à la demande et de nouvelles touristiques pour la Région Occitanie - Hautes Pyrénées**

Procédure : Procédure ouverte
Forme de la procédure : Division en lots : ou Lot N°01 - TAD Station La Mongie via Bagnères de Bigorre
Lot N° 02 - TAD Stations Cauterets, Luz Ardiden, Barèges via Lourdes
Lot N° 03 - TAD Stations Saint Lary, Plau Engaly, Peyragudes, Val Louron - Loudenvielle
Lot N° 04 - Navettes Arreau / Loudenvielle / St Lary, Plau Engaly
Critères d'attribution :
Lot n° 01 : TAD Station La Mongie via Bagnères de Bigorre
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique
40% Prix des prestations
Lot n° 02 : TAD Stations Cauterets, Luz Ardiden, Barèges via Lourdes
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique
40% Prix des prestations
Lot n° 03 : TAD Stations Saint Lary, Plau Engaly, Peyragudes, Val Louron - Loudenvielle
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique
40% Prix des prestations
Lot n° 04 : Navettes Arreau, Loudenvielle / St Lary, Plau Engaly
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique
40% Prix des prestations

Remise des offres : 19H11:22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 14/10/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégré, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://marchespublics.lagregion.fr>

MARCHÉS INFÉRIEURS A 90 000 €



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

BEZIERES MEDITERRANEE HABITAT
Mme MAGALI BORDJA - Directrice générale par intérim
Place Emile Zola
BP 38
34501 BEZIERES - 1
Tél : 04 67 35 89 50
SIRET 47818223100017
L'avis implique un marché public.
Objet : **Travaux de réhabilitation de la résidence "L'Huberge" à Boujan sur Libron - Relance du lot n°1 - Peinture - suite à déclaration sans suite**
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 07h11:22 à 11h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 17/10/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégré, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://agysoft.marches-publics.info/>

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS

Par arrêté municipal n° AP/2022-0137 du 04 octobre 2022, Monsieur le Maire a procédé au lancement de la 2ème modification du PLU. Elle fait suite à deux adaptations précédentes du PLU.
Cette 2ème modification du PLU a pour objet :
- Modifier l'Orientement d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Balpaume ;
- Modifier l'OAP « entrée du Cap d'Agde » ;
- Adapter le règlement du PLU sur plusieurs secteurs notamment pour adapter les règles de hauteur des constructions notamment en fonction des typologies d'habitat, les règles de mitoyenneté ;
- Faire une actualisation des emplacements réservés (ajout/suppression) pour, notamment, la création d'un parc intergénérationnel ;
- Modifier le règlement du secteur du Capsicol pour harmoniser les règles du PLU avec le cahier des prescriptions architecturales de la zone notamment sur la gestion des terrains libres ;
- Rectifier des erreurs matérielles constatées sur le plan de zonage du PLU.
Monsieur le Maire précise que chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble du dossier de 2ème modification du PLU et consigner ses observations dans le cadre de l'enquête publique qui sera ultérieurement diligentée.

Par ailleurs, il précise également qu'une concertation sera menée avec la population selon les modalités suivantes :
- Articles dans le bulletin municipal ;
- Parution d'un avis dans la presse ;
- Création d'une rubrique consacrée à la modification du PLU sur le site internet de la commune ;
- Mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques tout le long de la procédure de modification en mairie aux horaires, aux heures et jours habituels d'ouverture.

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/10/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ECTI
Forme : EURL
Capital social : 1 000 €
Siège social : 852, AVENUE RAYMOND DUGRAND, 34000 MONTPELLIER
Objet social : TOUS TRAVAUX DETANCHEITE
Gérance : Monsieur Adol DJIAHOUDI demeurant 852 AVENUE RAYMOND DUGRAND, 34000 MONTPELLIER
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de MONTPELLIER

Crédibilisées par l'environnement rédactionnel du journal...

les pages "Annonces Classées"

attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels...

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par www.midilibre-marchespublics.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

www.midilibre-marchespublics.com

Partenaire de : francemarchés.com

Midi Libre

VOTRE JOURNAL EST LOCAL VOTRE CONSEILLER AUSSI



A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h

04 3000 30 34

N° non surtaxé

Abonnements@midilibre.com

Accédez à votre compte en ligne sur Midilibre.fr

pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique*

Créez votre compte !

- ✓ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✓ Rendez-vous sur le site profil.midilibre.fr
- ✓ Téléchargez l'application Midi Libre. Le Journal pour une lecture optimisée et mobile.

*Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7

POUR PUBLIER UN AVIS

Notre équipe spécialisée est à votre écoute et vous conseille 7j/7, de 13h00 à 19h00, pour toutes les parutions d'avis dans tous les titres de Presse en France

Adressez le texte de l'avis et vos coordonnées complètes (nom/prénom/adresse/courriel/téléphone)
➤ **Courriel : carnet@midilibre.com**

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au dimanche de 13h00 à 19h00
➤ **Tél. 04 3000 8000**
 Paiement sécurisé CB

AVIS D'OBSÈQUES

BEZIERS.

M, et Mme Sandrel ARBOIX, ses enfants ; Philippine et Jeanne, ses petites-filles ; Lucette et Rosette, ses sœurs ; Mme Françoise RIVAS, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice ARBOIX
Ancien chauffeur à la RMTB

survenu à l'âge de 91 ans, Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 21 octobre 2022, à 16 heures, en l'église de l'Immaculée-Conception, suivie de l'inhumation au cimetière neuf à Béziers.

POMPES FUNEBRES PLA BEZIERS - Tél. 04.67.30.08.02
pia.funeraire@pia.fr

SAINT-JEAN-DE-VÉDAS, MONTPELLIER, SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU.

Mme Eliane PIALOT, sa compagne et sa famille ; Edith et Sophie, ses filles, ses gendres ; ses petites-filles et leur conjoint ; ses arrière-petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Georges RASCOL

La cérémonie civile sera célébrée le samedi 22 octobre 2022, à 10 h 30, au complexe funéraire de Grammont. La famille ne reçoit pas. Ni fleur ni couronne. GEORGES reposera à la chambre funéraire Aliaga de Saint-Jean-de-Védas le vendredi 21 octobre 2022, de 13 heures à 17 h 30.

SARL APF ALIAGA ST GELY DU FESC
Tél. 04.67.75.19.60

MONTPELLIER.

La direction et le personnel de la MSA du Languedoc ont la tristesse de vous faire part du décès de leur collaboratrice

Madame Marie-Christine ROBLES

survenu le vendredi 14 octobre 2022.

Is présentement à sa famille leurs plus sincères condoléances,

CARCASSONNE, NOTRE-DAME-DE-LONDRES (HÉRAULT).

Jean et Suzanne FABRE, son fils et sa belle-fille ; ses petits-enfants ; ses arrière-petits-enfants ; son arrière-arrière-petit-fils ; parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Geneviève FABRE
née DURAND

survenu dans sa 100e année, à son domicile à Carcassonne, Selon ses volontés, les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 21 octobre 2022, à 10 heures, en l'église Saint-Vincent de Carcassonne, suivies de l'inhumation à 16 heures au cimetière de Notre-Dame-de-Londres (34). Geneviève FABRE repose en la Maison Funéraire de L'Alarc, rue Pierre Paul Riquet 11700 Capendu. Selon la volonté de la défunte, ni fleurs, ni couronnes. Rendez-vous à l'église.

Registre de condoléances à l'entrée de l'église et au cimetière.

POMPES FUNEBRES AZAM GERARD
11700 CAPENDU
Tél. 06.71.53.67.13

LIGNAN-SUR-ORB, FAYET (AVEYRON).

M. Jacques BOUYSSOU et Marie José née DOUAT, son épouse et sa fille Muriel ; M. Robert MUNOZ et Christine née DOUAT et son fils Jérôme

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Jeannine DOUAT
née DURON

survenu à l'âge de 95 ans. Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 21 octobre 2022, à 16 heures en la salle des hommages du Pech Bleu de Béziers suivies de l'inhumation au Cimetière Neuf de Béziers.

RESEAU FUNERAIRES PECH BLEU
8 AGENCES AU COEUR DE L'HERAULT
Tél. 04.67.31.80.05
PECHBLEU.COM

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Herault

- **Agde** :
15 h 30 : Monsieur Jean CLAUZEL, en la cathédrale Saint-Etienne.
PF ROBLOT - AGDE
tél.04.67.94.25.35
- **Beaucaire** :
14 h 00 : Jean-pierre MIRALLES, au crématorium.
EUROSUD PROVENCE
tél.04.91.84.46.86
- **Béziers** :
16 h 30 : Madame Martine PERALTA, en la salle des hommages du Pech Bleu.
PECH BLEU MARRBERIE YEDRA SASU tél.04.67.62.68.84
- **Lattes** :
10 h 00 : Mademoiselle Pierrette MARMU, en l'église Saint-Bernard.
FUNECAP SUD EST ROC ECLERC LATTES tél.04.99.13.65.65
- **Magalas** :
15 h 00 : Madame Anny SICARD, en l'église.
- **Montpellier** :
11 h 00 : Monsieur Claude VITROLLES, au complexe funéraire.
PF NAZON FRED tél.04.67.10.01.00
15 h 00 : Madame Odette MERAD, au complexe funéraire Grammont.
SERVICES FUNERAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72
- **Pézanas** :
11 h 00 : Madame Thérèse NÈGRE, en l'église.
FRÉDECATH tél.06.31.03.04.94
- **Sète** :
10 h 00 : Madame Martine BALLESTER, au complexe funéraire.
COMPLEXE FUNERAIRES DE THAU tél.04.67.51.87.10
13 h 30 : Madame Annie BERENGER, au complexe funéraire.
COMPLEXE FUNERAIRES DE THAU tél.04.67.51.87.10
- **Teyran** :
10 h 00 : Madame Suzanne GUIRAUDON, en l'église.
PF CMC tél.04.67.70.05.15
- **Valros** :
10 h 30 : Monsieur Francisco PERAN, Cimetière.
PECH BLEU MARRBERIE YEDRA SASU tél.04.67.62.68.84

Des conseils et des devis personnalisés

Annonces légales Service spécialisé

contactez-nous au 04 3000 2020